

# Rapport d'évaluation

## **Plan de réussite 2013-2018 de l'École de musique Vincent d'Indy**

*Juin 2014*

---

*Commission d'évaluation de l'enseignement collégial*

**Québec** 

## **Introduction**

Le *Plan de réussite 2013-2018* de l'École de musique Vincent-d'Indy a été adopté par le conseil d'administration de l'établissement le 10 décembre 2013. Il a été reçu à la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial le 24 mars 2014.

La Commission a évalué le plan de réussite du Collège lors de sa réunion tenue le 10 juin 2014. Pour ce faire, elle en a apprécié l'efficacité potentielle par l'analyse de ses différentes composantes. Le présent rapport fait état des conclusions de la Commission.

## **Présentation du plan**

Le *Plan de réussite 2013-2018* est le quatrième plan de réussite de l'École de musique Vincent-d'Indy. Il fait suite à l'autoévaluation de l'efficacité du *Plan de réussite 2008-2011* réalisée par l'École. Pour l'élaboration de son nouveau plan de réussite, l'École précise avoir tenu compte des constats de la Commission et des pistes d'amélioration contenues dans son plan d'action faisant suite à l'autoévaluation de l'efficacité de son plan de réussite précédent. L'École a formé un comité d'élaboration qui a eu pour mandat d'élaborer le *Plan de réussite 2013-2018*. Le plan de réussite présente notamment les membres dudit comité et les instances consultées lors de l'élaboration.

Le plan de réussite compte huit chapitres. Le premier chapitre est consacré à une présentation de l'École. Le deuxième chapitre concerne la démarche d'élaboration du plan de réussite. Les chapitres suivants présentent les grandes caractéristiques du plan ainsi que chacun des trois axes contenus dans le plan de réussite. Les sixième et septième chapitres portent sur la mise en œuvre et sur la révision du plan de réussite. Le dernier chapitre constitue la conclusion.

# Évaluation du plan de réussite

## L'efficacité potentielle

### L'analyse des caractéristiques de la clientèle et des obstacles à la réussite

L'École a fondé l'élaboration de son plan de réussite, d'une part, sur l'autoévaluation de l'efficacité de son *Plan de réussite 2008-2011* et, d'autre part, sur des consultations menées auprès des instances de l'École. Une section du plan de réussite est consacrée à l'analyse des caractéristiques de la population étudiante et des obstacles à sa réussite. Dans le but de dresser le portrait de sa population étudiante, l'École précise qu'elle collige annuellement les données suivantes : la provenance, le type de formation musicale acquise préalablement à l'entrée au collégial ainsi que la moyenne générale au secondaire de ses étudiants, la proportion de ses étudiants inscrite en *Musique* par rapport à celle inscrite dans les doubles DEC de même que la proportion de ses étudiants présentant des besoins particuliers. Une attention particulière est accordée à la réussite des étudiants en français et à l'évolution de ceux admis en mise à niveau en musique. Une analyse des facteurs expliquant les difficultés observées chez certains étudiants en musique est aussi incluse dans le plan de réussite. Pour les objectifs portant sur la réussite en première session, sur la réinscription en troisième session et sur la diplomation en durée prévue, l'École analyse des données institutionnelles récentes et les compare aux indicateurs sur les cheminements scolaires des nouveaux inscrits au collégial du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science (MESRS) afin de pouvoir fixer les résultats attendus. Ces données sont notamment ventilées par année et par programme et les données de l'École sont comparées à celles du réseau.

### Les orientations<sup>1</sup> et les objectifs

Le plan de réussite comprend dix objectifs regroupés sous trois axes. Le premier axe, qui concerne la démarche des étudiants vers la réussite, comporte trois objectifs. Le deuxième axe, qui porte sur le soutien offert aux étudiants vers la persévérance, la réussite et la diplomation, en regroupe six, alors que le troisième, qui concerne le milieu de travail, en compte un. Chacun des objectifs est en lien avec l'axe auquel il appartient et avec l'analyse des caractéristiques des étudiants et des obstacles à la réussite que l'École a réalisée. La

---

<sup>1</sup> Les collèges peuvent aussi utiliser d'autres termes comme thème, champ d'application ou axe d'intervention.

Commission observe également que, pour chacun de ses objectifs, l'École a déterminé des indicateurs pertinents et a fixé des résultats attendus.

### **Le mécanisme de mise en œuvre**

Pour chacun des trois axes, l'École dresse une liste des moyens prévus pour atteindre les objectifs de son plan de réussite. Ces moyens sont en lien avec les objectifs et avec les obstacles à la réussite soulevés dans l'analyse de situation qu'elle a réalisée. La Commission observe par ailleurs que l'École précise des responsabilités relatives à la mise en œuvre. Ainsi, certaines responsabilités du conseil d'administration, de la Direction des études et des professeurs sont déterminées. L'École affirme qu'elle compte valider la pertinence et l'efficacité des mesures proposées.

### **Le mécanisme de suivi des résultats**

Le plan de réussite prévoit certaines responsabilités de la Direction des études en lien avec le suivi et la diffusion annuels des indicateurs de réussite, de persévérance et de diplomation de même que des résultats obtenus au regard des résultats attendus. L'École précise également que ce mécanisme peut mener à des ajustements du plan de réussite, au besoin.

## **Conclusion**

Le plan de réussite **est de qualité** et comprend l'ensemble des éléments essentiels susceptibles d'en assurer l'efficacité.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial,

Céline Durand

Recherche et analyse : Évelyne Drouin, agente de recherche